



octobre 2019

Groupement d'achat d'énergies

MAÎTRISEZ VOS FACTURES D'ÉNERGIES

COLLECTIVITÉS, PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC ET DE DROIT PRIVÉ

dont le siège est localisé en Région Bourgogne-Franche-Comté

Adhérez au groupement d'achat d'énergies

des huit Syndicats d'Énergies de la région Bourgogne-Franche-Comté



Le groupement permet à ses membres de :

- Répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats
- Susciter l'intérêt des fournisseurs d'énergies à répondre aux consultations
- Sécuriser les achats d'énergies
- Se décharger des procédures de mise en concurrence
- Mutualiser les achats afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires
- Imposer un cahier des charges aux fournisseurs et ne plus subir des conditions générales de vente



LES + DE CE GROUPEMENT ?

BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE ET DES COMPÉTENCES RELATIVES
AU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ACQUISES PAR LES SYNDICATS
D'ÉNERGIES ET DES SERVICES ASSOCIÉS :

- Optimisation annuelle de vos contrats
- Accès à une énergie décarbonée via le système des garanties d'origine
- Système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures)
- Accompagnement de proximité
- Facilité d'adhésion au groupement (documents types fournis)
- Rapidité d'attribution lors des marchés subséquents pour bénéficier des meilleurs prix

+ DE 1 460 MEMBRES sur la Bourgogne-Franche-Comté ont déjà adhéré
24 200 contrats gaz et électricité sont intégrés

COMMENT ET QUAND ADHÉRER AU GROUPEMENT ?



Chaque structure adhère au groupement par une décision selon ses règles propres (délibération pour les collectivités).

Les syndicats d'énergies préparent les prochains marchés d'électricité et de gaz naturel, dont **la fourniture débutera à partir du 01/01/2021.**

POUR BÉNÉFICIER DES PROCHAINS MARCHÉS, IL EST NÉCESSAIRE D'ADHÉRER AU GROUPEMENT AVANT LE 31/01/2020.

Comment adhérer ? Quelles étapes ?

1 Dès que possible, et au plus tard le 20 décembre 2019, j'informe le SICECO

Je retourne **obligatoirement** par mail (achats-energie@siceco.fr) :

- Les mandats autorisant le SICECO à collecter les données des sites identifiés et le SIEEEN (coordonnateur du groupement) à demander au gestionnaire de réseau les données de consommation :
 - 1 mandat pour l'électricité
 - 1 mandat pour le gaz naturel
- Les fiches de collectes de données impérativement **au format excel** :
 - 1 fichier pour l'électricité
 - 1 fichier pour le gaz naturel

Rappel : tous les contrats sont concernés sans seuil de consommation

2 Avant le 31 janvier 2020

Lors de mon assemblée délibérante, je prends une délibération qui approuve l'acte constitutif du groupement régional Bourgogne-Franche-Comté et j'adopte cet acte constitutif en le signant.

Je retourne par mail (achats-energie@siceco.fr) la délibération et l'acte constitutif signés.



POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur www.siceco.fr et accédez à la foire aux questions.

MON CONTACT SICECO - TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR

Christelle Gautheron - achats-energie@siceco.fr - 03 80 50 85 02